Tablier de Rennes Paroisse de Bruz Capitation de MM de la noblesse de l'année 1740 <sup>1</sup> Suplement de 15<sup>#</sup>

Rôlle de suplement à la capitation de MM. de la noblesse de l'evêché de Rennes au departement de Rennes de l'année courante mil sept cent quarante, sçavoir

#### Paroisse de Bruz

Madame de Tiersanville païera pour la capitation de l'année courante mil sept cent quarante et pour celle de ses enfants une somme de quinze livres cy ......

15#

Vu par nous commissaires des Etats de Bretagne députés par deliberation du 9<sup>e</sup> novembre 1738 et autorisez par arrêts du Conseil des 14 et 31<sup>e</sup> decembre de la meme année 1738 le present rolle de suplement montant à quinze livres.

[Signé :] l'abbé de Champelais, Huchet de Cintré, Baillon

Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3487. Transcription de Jean-Claude Michaud en novembre 2009 pour Tudchentil. Relecture et mise en page : Amaury de la Pinsonnais.

<sup>2</sup> Le document est peu lisible à cet endroit, qui est en plus surchargé d'un tampon des Archives Départementales, rendant ce mot définitivement illisible.

[page  $1^3$ ]

Tablier de Rennes Capitation de MM de la noblesse 1740

10429#

### Evêché de Rennes

Rôle de repartition de la somme de dix mil quatre cent vingt neuf livres que doivent payer, messieurs les gentilshommes, leurs veuves, enfans et domestiques, de l'evêchée de Rennes, pour leur capitation de la presente année mil sept cent quarante conformement aux declarations du Roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 à l'abonnement qui en a été fait par les Etats de cette Province de Bretagne, et aux arrets du Conseil rendus en consequence, à laquelle repartition à été procedé par messieurs les commissaires des dits Etats deputés a cet effet par deliberation du 9° novembre 1738 et autorisés par arrets du Conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738.

### Savoir

Noms de messieurs de la Noblesse et sommes qu'ils doivent payer ecrittes en touttes lettres

Les dites sommes tirées hors ligne en chiffre

#### Ville de Rennes

Madame de la Moussaye premiere douairiere et domestiques	
quatre vingt livres	80.
Monsieur Duhan ainé et domestiques quatre vingt dix livres cy	90.
Madame la comtesse de Lys et domestiques vingt livres cy	20.
Madame de K/moual et domestiques dix livres cy	10.
Monsieur le marquis de Lys et domestiques cent trente livres cy	130.
Sommaire Trois cent trente huit livres cy	$338^{\#}$

#### [page 2]

La première page n'est pas numérotée, elle est suivi d'une feuille blanche. Ainsi la page 1 commence sur le troisième feuillet.

	Madame de Langan Bois Baudry et domestiques Madame de K/gorlay et domestique douze livres cy Monsieur Menard Monneraye et les demoiselles ses sœurs	100. 12.
	quinze livres cy  Monsieur de S <sup>t</sup> Gilles Durantaye vingt quatre livres  Monsieur de Derval vingt livres cy	15. 24. 20.
	Sommaire Cinq cent cinquante cinq livres	555 <sup>#</sup>
[page	- 3]	
	Madame des Chapelles Breal douairiere et domestiques trente livres cy Monsieur des Chapelles Breal son fils vingt cinq livres cy Mesdemoiselles Breal treize livres cy Madame de Derval et domestiques neuf livres Monsieur de Lanjamet payera 57# 18s sur laquelle somme il lui sera	30. 25. 13. 9.
	fait diminution de celle de 9 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera en decharge de la province que quarante huit livres cy Mademoiselle de Tessé vingt livres cy	48. 20.
	La demoiselle Douard cadette de feue madame de la Renaudaye sept livres cy Madame la comtesse de Lannion vicomtesse de Rennes et domestiques	7.
	cent vingt deux livres cy Monsieur le comte de K/aly et domestiques cent trente livres cy Monsieur le chevalier de K/aly et domestiques trente trois livres cy	122. 130. 33.
	Sommaire Quatre cent trente sept livres	437#
Γ		
[page	-	66
	Les deux demoiselles K/aly ses sœurs et domestiques cy Dame Elizabeth Gillaudeau veuve de monsieur Courtois	66.
	trente trois livres cy	33.
	Les enfans de feue madame de Visdelou et domestiques huit livres cy	8.
	Monsieur de St Luc Conen et domestiques quarante huit livres cy	48.
	Monsieur de Laplesse Henry et domestiques cinquante sept livres cy	57.
	Monsieur de la Moussaye Gromalon trente livres cy Mademoiselle de Trolong trois livres cy	30. 3.
	Monsieur de Boisteilleul Ravenel et domestiques cinquante livres cy	50.
	Messieurs et mesdemoiselles Jamois huit livres cy	8.
	Monsieur de la Noë Coëtpeur trente livres cy	30.
	Madame de Montreuil veuve cent livres	100.
	Somaire quatre cent trente trois livres	433#
[page		
	-	_
	La dame veuve et enfans du sieur de Boislaunay greffier et domestiques trente six livres cy	36.
	Madame la comtesse Durumain et domestiques cent livres cy	100.
	Le sieur de la Bellangerais soixante dix livres	70.
	Mademoiselle de la Bellangerais sa sœur soixante dix livres cy	70.

www.tudchentil.org

Mademoiselle Dubois Launay vingt livres cy	20.
Monsieur Duboisby Aulnette et domestiques quarante cinq livres cy	45.
La demoiselle Bureau et domestique douze livres cy	12.
Monsieur de Ravenel K/rouet et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Les deux enfans cadets du feu sieur Duhano Chemin Prioul	
vingt quatre livres cy	24.
Le sieur Prioul marié vingt deux livres cy	22.
La dame Glet de Ravenel et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Mademoiselle de Cornullier sœur de feu monsieur le president	24.
•	50.
de Cornullier cinquante livres cy	30.
Monsieur le chevalier de Montbourcher 32 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera	
deduit celle de 16 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> paye au service partant il ne payera en decharge	1.0
de la province que seize livres cy	16.
Sommaire Cinq cent treize livres cy	513#
[page 6]	
La dame Bureau veuve du sieur Monayre et domestiques	
quatorze livres cy	14.
La demoiselle Le Corsin du Chene Blanc quatre livres	4.
Monsieur de la Prevalaye 106 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi deduction faite de 56 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup>	
qu'il paye à la marine partant il ne payera en decharge de la province	
que cinquante livres	50.
Madame Dubois Hamon Gardin ses trois enfans puisnés et	
domestiques deux cent trente livres cy	230.
Mademoiselle Dampiere et domestiques trente six livres cy	36.
Madame du Faouet et domestiques cent livres cy	100.
Monsieur de S <sup>t</sup> Pern Malvaut et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Madame de Catelan veuve et domestiques vingt sept livres cy	27.
Mesdemoiselles de Catelan ses filles vingt quatre livres cy	24.
Monsieur Duloup Aubert pere cent livres cy	100.
Sommaire Six cent neuf livres cy	609 <sup>#</sup>
<u> </u>	
[page 7]	
Le sr Desbrices Trebuchet vingt quatre livres cy	24.
Mademoiselle Leprestre de Lezonnet et domestiques	
cent vingt livres cy	120.
Monsieur Ferré de la Villeblan et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Madame de la Ferriere Lantivy veuve dix huit livres cy	18.
Madame Denyau veuve quarante quatre livres	44.
Le sieur de Maré Jounault et domestiques huit livres cy	8.
Ecuyer Guillaume Couvey et domestiques trente livres cy	30.
La demoiselle Roze Guinement de K/alic dix huit livres cy	18.
Madame Duplessix Grenedan la douairiere et domestiques soixante	
quinze livres cy	75.
Madame de Largentais Lesquen quinze livres cy	15.
Sommaire Trois cent soixante seize livres	376

www.tudchentil.org 4

## [page 8]

	Madame de la Croisiere veuve et domestiques dix livres cy	10.
	Les trois enfans de monsieur le Meloret de Tremeleuc quarante livres c	y 40.
	La demoiselle du second lit cinq livres cy	5.
	Monsieur de Charos fils douze livres cy	12.
	La demoiselle de Lezumel de la Pasquerie quinze livres cy	15.
	Monsieur le marquis de Liré et domestiques cent cinquante livres cy	150.
	Madame de Liré sa sœur vingt quatre livres	24.
	Monsieur de la Beaucherais le Lievre six livres	6.
	Monsieur du Cellier et domestiques cinq livres	5.
	Madame la Mote d'Aubigné veuve et messieurs ses enfans et	
	domestiques cinquante livres	50.
	Madame du Dezerseul Leziard et domestiques seize livres cy	16.
	Mademoiselle de la Chauviere dix livres cy	10.
	Sommaire Trois cent quarante trois livres	343#
_		
pag	e 9]	
	Le sieur de K/gré Bernard trente deux livres cy	32.
	Le sieur Petit Bois Pinot quatre vingt livres cy	80.
	Le sieur de Trelo Pinot son frere 59 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> sur quoi il lui sera fait	
	diminution de celle de 9 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne	
	payera en decharge de la province que cinquante livres cy	50.
	Madame de Coniac veuve et enfans cent livres	100.
	Monsieur de K/grin vingt quatre livres cy	24.
	Monsieur de Fontanez cinquante quatre livres	54.
	La dame veuve du sieur de Bourgneuf Monneraye cinquante sept	
	livres cy <sup>4</sup>	57.
	Monsieur son fils ainé trente sept livres cy <sup>5</sup>	37.
	Ses cadets non mariez vingt quatre livres <sup>6</sup>	24.
	Monsieur Boüin de Cacé le cadet et les deux demoiselles ses sœurs	
	payeront 35 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> sur quoi il sera fait diminution a Monsieur de Cace	
	de 4 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant ils ne payeront en decharge	
	de la province que trente une livres	31.
	Messieurs les enfans de monsieur Fournier cinquante livres cy	50.
	Madame de Chambalan veuve quarante livres	40.
	Sommaire Cinq cent soixante dix neuf livres	579#

#### [page 10]

# Amanlis, Arbresee, Andouillé, Assigné Nihil

<sup>4</sup> En marge: par ordonnance du 23 may 1741, la dame de Bourgneuf moderée a 45<sup>#</sup>.

<sup>5</sup> En marge : *Monsieur son fils ainé a 30*<sup>#</sup>.

<sup>6</sup> En marge : les cadets a  $15^{\#}$ .

Aubigné	
Monsieur de Caradeuc de la Maisonneuve et domestiques six livres cy Madame de Montboucher la douairiere et domestiques cent livres cy	6. 100.
Bain	
Monsieur de Martel enfans et domestiques cinquante livres cy	50.
Bazouges sous Hedé	
Monsieur de Rogon et domestiques cinq livres cy	5.
Betton, Nihil	
Bourgbarré	
Mademoiselle de Mesneuf et domestiques quarante livres cy Madame de la Ville Thebault enfans et domestiques seize livres cy	40. 16.
Bourg des Comptes	
Madame la comtesse du Bauchet et domestiques cinquante quatre livres cy	54.
Sommaire Deux cent soixante onze livres	271.
[page 11]	
Broons, nihil	
Brecé	
Ecuyer Jullien Guyet et domestiques sept livres cy	7.
Bruz	
Les sieurs de Pontbriand de Mouillepied Pinezon et la demoiselle leur sœur trente six livres Monsieur de Cicé l'ainé quatre vingt livres cy Monsieur de Cicé le cadet cent livres cy	36. 80. 100.
Brie, nihil	
Cesson	
Monsieur de la Motte Fouqué lainé douze livres	12.
Chancé	
Monsieur de Tretourné l'Abbé douze livres cy	12.

Chanteloup	
Monsieur du Chatelier Margaro de Pacé et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Chantepie	
Madame de Cucé la douairiere et domestiques cent soixante livres cy Sommaire Quatre cent trente une livres	160. 431 <sup>#</sup>
[page 12]	
Chartres, nihil	
Chateaubourg	
Monsieur de Vavencourt et domestiques seize livres	16.
Chateaugiron	
Le sieur de Lapince Guerriere Dulin et les demoiselles ses sœurs et domestiques quatorze livres cy La demoiselle de Lapince Guerriere Dulin leur tante quatre livres cy La demoiselle de la Talette huit livres cy	14. 4. 8.
Chavagne	
La dame veuve et enfans de Monsieur de la Massue et domestiques vingt livres cy La dame de Lantivy douairiere de la Bintinaye Grignonnais et domestiques dix livres cy	20. 10.
Chaumeré, nihil	
Cheslun	
Monsieur de la Fresnays Heulin et domestiques cinq livres cy	5.
Cintré et Cornilé <i>a 3 maries</i> <sup>7</sup>	
Nihil	
Sommaire Soivante div sent livres cy	77#

[page 13]

Nous ne comprenons pas la signification de ces derniers mots.

Couesme	
Mademoiselle du Refuge soixante livres cy Monsieur le comte de Ray et domestiques cent quarante livres cy	60. 140.
Domagné, Domalain	
Nihil	
Domloup	
Le sieur Julien de Benazé quarante huit livres cy	48.
Dourdain, Drouges, Eancé Nihil	
Ercé près Gosné	
Monsieur le marquis du Bordage et domestiques trois cent cinquante livres	350.
Ercé près Teillé	
La dame de la Motte Desvaux douairiere et mademoiselle sa fille quatre livres cy Monsieur le chevalier de la Motte Desvaux cinq livres cy La dame veuve et enfans de monsieur de Chateaugiron et domestiques dix livres cy Le sieur de la Billiais le Vayer et domestiques dix livres cy Monsieur de la Mote Desvaux deuze livres cy	4. 5. 10. 10.
Monsieur de la Mote Desvaux douze livres cy Sommaire Six cent trente neuf livres	639#
[page 14]	037
Essé	
Monsieur de la Tremblaye Mellet et domestiques douze livres cy Le sieur Daubert de Langron et domestiques neuf livres cy	12. 9.
Fains, nihil	
Fercé	
Monsieur de Boispean ainé et domestiques quarante livres cy Le sieur de Massard ecuyer et domestiques vingt sept livres cy	40. 27.

# Forges, nihil

Gevezé	
Monsieur de Runefau pere cent cinquante livres	150.
Gosné	
Madame de Bois Beranger seize livres cy	16.
Guypel, nihil	
Hedé	
Les sieurs de la Tuvelliere Broch huit livres Le sieur le Normand de la Chatiere et domestiques vingt livres cy La demoiselle Henry de la Ville Urvoy et domestiques sept livres cy	8. 20. 7.
Sommaire Deux cent quatre vingt neuf livres	589#
[page 15]	
Janzé	
Monsieur de Garmeaux Bechais et domestiques dix livres cy Le sieur de la Tullaye Jaroussaye et domestiques onze livres cy La dame veuve du Rocher Monneraye et domestique	10. 11. 29.
vingt neuf livres cy Messieurs ses enfants et domestiques dix neuf livres Madame de la Monneraye veuve, les demoiselles ses filles et domestiques seize livres cy	19. 16.
La dame veuve du sieur de la Saudraye Tullaye, son fils marié et domestiques douze livres cy	12.
Le sieur de Couasnon de la Lanceulle ainé et domestiques cinq livres cy La dame de la Lanceulle veuve du cadet trois livres cy	5. 3.
Izé, nihil	
Liffré	
Madame veuve des Tullayes Tranchant enfans et domestiques quinze livres cy	15.
Laillé	
Monsieur de la Ville Thebaut huit livres cy	8.
Sommaire Cent vingt huit livres cy	128#

9

La dame veuve et enfans cadets de monsieur de Carcé et domestiques douze livres cy Le sieur de Carcé Mauvy son fils ainé dix livres	12. 10.
Le sieur de Pelan des Isles et domestiques vingt quatre livres cy	24.
Lalleu, St Jouen, nihil	
La Meziere	
Madame la veuve Dupont des Loges et les demoiselles ses filles quarante livres cy	40.
La Selle Guerchoise, La Vallette, Le Rhe Nihil	eu
Le Seel	
Monsieur Pinzon du Scel des Montz et domestiques cinquante quatre livres cy Le sieur de la Motte Priou huit livres cy	54. 8.
Le Teil	
Monsieur le comte de Donges Lopriere et domestiques 735 <sup>#</sup> sur quoi deduction faite de 165 <sup>#</sup> qu'il paye au service partant il ne payera en decharge de la province que cinq cent soixante dix livres cy Madame de Jacquelot neuf livres cy	570. 9.
L'Hermitage, nihil	
Sommaire Sept cent vingt sept livres cy	727#
[page 17]	
Livré	
Le sieur du Dezerseul Leziard trente deux livres cy	32.
Louvigné	
Le sieur de la Touche Busnel et domestiques quatorze livres cy	14.
Marcillé Robert	
La dame veuve et enfans de monsieur de la Royrie Tuffin et domestiques quarante huit livres Monsieur du Bois de Maquillé et domestiques vingt quatre livres cy La dame de Sceaux et domestiques douze livres	48. 24. 12.

Martigné Ferchaud	
Monsieur de la Cheviere pere et domestiques dix livres	10.
Monsieur de la Cheviere fils dix neuf livres cy Madame du Bignon Cheviere ses enfans et domestiques	19.
vingt huit livres cy	28.
Monsieur du Bignon cadet et ses deux sœurs douze livres cy Monsieur de la Pillardiere du Boispean et domestiques	12.
trente six livres cy	36.
La dame du Tertre Gasché et ses deux filles dix livres cy Monsieur du Tertre Gasché ainé huit livres cy	10. 8.
Messac	
Madame de la Guibourgere et domestiques cent livres cy	100.
Sommaire Trois cent cinquante trois livres	353#
[page 18]	
Monsieur de la Pommeraye Picaud pere seize livres cy	16.
Monsieur de la Pommeraye Picaud fils aîné marié vingt livres cy Le sieur de la Baucherais de Racinoux douze livres cy	20. 12.
La dame veuve de monsieur de la Fresnaye et enfans non mariez des deux lits huit livres cy	8.
Mezieres	
Le sieur de la Scelle de la Scardais cinquante sept livres cy	57.
Montgermont	
Le sieur de Montgermont Drouet pere vingt livres	20.
Le sieur de Montgermont fils vingt livres cy Le sieur de Montauban Drouet vingt quatre livres	20. 24.
Montreuil Legan, nihil	
Montreuil sur Isle	
La dame veuve Caradeuc, monsieur son fils et domestiques neuf liv	res cy 9.
Mordelles	
Monsieur de Farcy et domestiques quarante cinq livres cy	45.
Moigné	

Madame de Chervelle, messieurs ses enfans et domestiques

Sommaire Deux cent quarante sept livres cy

seize livres cy

www.tudchentil.org 11

16. 247<sup>#</sup> [page 19]

Mouazé	
Monsieur le comte Tournemine Hunaudaye et domestiques	
soixante six livres cy Mademoiselle Tournemine Campsillion sa sœur cinq livres cy	66. 5.
Moulins, Moussé	
Nihil	
Nouvoitou	
La dame Palliere veuve douairiere de Boutimon huit livres cy Le sieur Boutimon son fils dix livres cy	8. 10.
Noyal sur Bruc, Noyal sur Seiche	
Nihil	
Noyal sur Vilaine	
Le sieur Gilot de Croyal ainé et domestiques douze livres cy Le sieur Gilot des Grands Champs son cadet huit livres cy	12. 8.
Orgeres	
Madame des Netumieres et domestiques cent livres Messieurs ses enfans mineurs 52 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> sur quoi deduction faite de 4 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant reste en decharge de la province	100.
quarante huit livres cy	48.
Sommaire Deux cent cinquante sept livres	257#
[page 20]	
Ossé, nihil	
Pacé	
Le sieur de Meslon dix livres cy	10.
Pansé, nihil	
Partenay	
Monsieur de Sevigné Pepin cent soixante dix huit livres cy	178.

# Piré

Monsieur le marquis de Piré et monsieur de Camarec deux cent quarante livres cy	240.
Madame de Lepinay, monsieur son fils et domestiques dix huit livres cy La dame veuve de monsieur de Penguerne enfans et domestiques dix livres cy	<ul><li>18.</li><li>10.</li></ul>
Plechatel	
Monsieur du Plessix Bardoul et domestiques cent livres cy	100.
Poligné	
Monsieur du Boisgleaume Drouet cinquante sept livres cy	57.
Sommaire Six cent treize livres cy	613#
[page 21]	
Rancé	
Monsieur de Bourgon et domestiques dix livres La dame veuve du sieur Boistaillé Martin et enfans vingt livres cy	10. 20.
Retiers	
Les demoiselles de la Borderie du Hallay vingt livres cy Mademoiselle du Hallay sa tente vingt quatre livres cy Le sieur de la Bigottiere Martin et domestiques vingt une livres cy	20. 24. 21.
St Aubin d'Aubigné	
Monsieur de Saint Aubin Freslon payera 45 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> surquoi deduction faite de 9 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera en decharge de la province que trente six livres cy Le sieur Duverger Gaudinaye et domestiques onze livres cy	36. 11.
St Aubin du Pavail, nihil	
Sommaire Cent quarante deux livres	142#
[page 22]	
$S^{t}$ Armel	
Monsieur de Sarsfielt et domestiques trois cent quarante livres cy	340.
S <sup>te</sup> Colombe	
Monsieur le comte du Bois de la Motte	nihil

## St Didier, nihil

## S<sup>t</sup> Erblon

Les enfans et heritiers de Monsieur de château le Tard Mellet	
vingt quatre livres cy	

## S<sup>t</sup> Germain de Lisle

24.

150.

Monsieur le comte de Blaison cent vingt livres cy 120.

#### S<sup>t</sup> Gilles

# St Gregoire

La dame de la Saudraye Louail et domestiques trente livres cy	30.
Monsieur de la Saudrais son fils et domestiques trente livres cy	30.
Sommaire Cinq cent quarante quatre livres cy	544#

[page 23]

# St Jacques de la Lande

Messieurs de Lafond douze livres cy 12.

# S<sup>t</sup> Marc sur Isle

Madame la comtesse de Montchevreüil et domestiques cent cinquante livres cy

# S<sup>t</sup> Sulpice de l'Abbaye, S<sup>t</sup> Sulpice des Landes, S<sup>t</sup> Symphorien Nihil

## Saulnieres

Monsieur de Lorrieres Pioger et domestiques vingt livres cy	20.
Les demoiselles ses sœurs quatre livres cy	4.
Monsieur du Chesneblanc Corsin vingt sept livres	27.

## Sens

Ecuyer Anne Gilles de Collibaulx sieur de l'Etang quatre livres cy 4.

## Servon, nihil

## Thorigné

Monsieur des Ballues Brillet et domestiques seize livres cy 16.

Sommaire Deux cent trente trois livres	
[page 24]	
Thourie	
Le sieur Duval Gasché et domestiques dix neuf livres Le sieur de la Chapelle du Fraut et domestiques six livres La dame veuve du sieur de Chateaugiron premiere douairiere et domestiques cinq livres cy Ladite dame comme tutrice de son petit-fils trois livres Madame de Logeril Lambert veuve et enfans vingt neuf livres cy Mademoiselle de Logeril Lambert quatre livres cy	19 6 5 3 29 4
Trebeuf	
Le sieur de Verreyon et domestiques douze livres La dame veuve du sieur du Guengo Chartier six livres	12. 6.
Venesle, nihil	
Vern	
Le sieur de la Vallette et la dame son epouse cinq livres cy La dame veuve du sieur de la Mananciere Botherel et domestiques six livres cy Le sieur de la Pallere Prevost et domestiques huit livres cy	5. 6. 8.
Vezin, nihil	
Vignoc	
Le sieur des Rochettes Guettier et domestiques vingt quatre livres cy Le sieur du Bois de la Rabine et domestiques huit livres cy Le sieur du Bois du Bourg et domestiques huit livres Le sieur de Caradeuc Vaugran et domestiques quarante sols	24. 8. 8. 2.
Viseche	
Monsieur le chevalier de Bonteville 12 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> sur quoi il lui sera deduit 4 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera en decharge de la province que huit livres cy	8.
Sommaire Cent cinquante trois livres	153 <sup>‡</sup>

[page 25]

# Villepost, nihil

# Vissaiche

Etat des Gentilshommes et particuliers capités au present en decharge des autres evêchés et de la ville de Rennes

#### Savoir

	Monsieur de Grenedan en decharge de l'evêché de Dol	
	deux cent trente livres cy	230.
	Mademoiselle du Louet de Coatjunval en decharge de Leon	50
	cinquante livres cy	50.
	Madame de la Selle en decharge de Nantes vingt sept livres cy Madame le marquis de la Roche en decharge de Quimper	27.
	cent quatre livres cy	104.
	Monsieur de France pere en decharge de Dol soixante douze livres cy	72.
	Sommaire Quatre cent quatre vingt trois livres cy	483#
[page	<u> </u>	
	Mesdemoiselles de Pinieux en decharge de S <sup>t</sup> Malo vingt livres cy	20.
	Madame du Faux Queraly en decharge de S <sup>t</sup> Malo trente livres cy	30.
	Monsieur du Guillier cadet en decharge de S <sup>t</sup> Malo quinze livres cy	15.
	Mademoiselle la Chasse trente livres cy	30.
	Madame de la Botelliere du Hamel en decharge de Nantes	
	soixante livres cy	60.
	La dame de la Gonfraye Moulin en decharge de la ville de Rennes	
	cinquante livres cy	50.
	Le sieur Moulin de la Raciniere et domestiques en decharge	
	de la ville de Rennes cent cinquante livres cy	150.
	Sommaire Trois cent cinquante cinq livres	355#
[page	 e 27]	
	Monsieur de Margaro par suplement du 1er juin 1739 en decharge	
	de Dol vingt une livres cy	21.
	Madame de Virel en decharge de S <sup>t</sup> Malo quarante quatre livres cy	44.
	Madame des Landes Bourdas en decharge de S <sup>t</sup> Malo neuf livres cy Mademoiselle de la Roche en decharge de Quimper	9.
	deux cent trente livres cy	230.
	Sommaire Trois cent quatre livres	304#

## Recapitulation

1 <sup>re</sup>	338	14 <sup>e</sup>	289
2 <sup>e</sup>	555	15 <sup>e</sup>	128
3 <sup>e</sup>	437	16 <sup>e</sup>	727
4 <sup>e</sup>	433	17 <sup>e</sup>	353
5 <sup>e</sup>		18 <sup>e</sup>	
6 <sup>e</sup>	609	19 <sup>e</sup>	257
7 <sup>e</sup>	376	20 <sup>e</sup>	613
8 <sup>e</sup>	343	21 <sup>e</sup>	142
9 <sup>e</sup>		22 <sup>e</sup>	544
10°	271	23 <sup>e</sup>	233
11°	431	24 <sup>e</sup>	153
12 <sup>e</sup>	77	25 <sup>e</sup>	483
13 <sup>e</sup>		26 <sup>e</sup>	355
_		27 <sup>e</sup>	304
5	601#		$4828^{\#}$
			<u>5601</u>
		Total general	10429

[page 28]

Vu, calculé et arrêté par les Commissaires des Etats de Bretagne députés par deliberation du 9<sup>e</sup> novembre 1738 et autorisés par arrets du Conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738, le present rôle de repartition de la Capitation de messieurs de la noblesse de l'evêché de Rennes au tablier de Rennes de la presente année 1740 contenant trente pages lequel s'est trouvé monter à la somme de dix mil quatre cens vingt neuf livres y compris onze cent quarante deux livres pour les articles des gentilshommes capités au present en decharge d'autres evêchés cy..... 10429<sup>#</sup>.

Nous commissaires susdits ordonnons que led. rôle sera executé selon sa forme et teneur, et par provision conformement aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 concernant la capitation, a l'abonnement qui en a été fait par les Etats, et aux arrêts du conseil rendus en conséquence, ce faisant que messieurs de la noblesse y denommés payeront les sommes aux quelles ils s'y trouvent compris et taxés, leurs veuves, enfans et heritiers ou ayans cause tant pour leur capitation que pour celle de leurs domestiques, en deux termes a payement égaux, le premier, depuis le premier avril jusqu'au premier may, et le second depuis le premier octobre jusqu'au premier novembre de ladite année mil sept cent quarante es mains du sieur de Gennes Vaudué, receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Rennes au tablier de Rennes chargé du recouvrement desd. sommes pour estre par lui remises en celles du sieur de la Boissiere tresorier général des Etats à Rennes en son bureau rue de Monfort aussi en deux termes et payemens égaux, moitié dans le premier juin, et l'autre moitié dans le premier decembre de la même année, faute duquel payement par les contribuables ils seront tenus de payer l'interet sur le pied du denier quinze audit rceveur qui en aura fait les avances conformement a la deliberation du 17 decembre 1736 et reglement des Etats du 6 novembre 1738, et ce a compter du jour qu'il constatera avoir fait lesd. avances a quoi faire lesd. contribuables seront contraints par toutes sortes de voyes et rigueurs de justice, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, et par preference à tous autres creanciers suivant les edits et declarations a ce sujet, ainsi qu'il est porté par les deliberations des Etats des 14, 16 et 18 novembre 1734, meme leurs fermiers, metayers, vasseaux et bientenans ou ayans cause, regisseurs et procureurs [page 29] solidairement en leurs acquits par saisies et ventes de leurs meubles, et effets, même par corps, après une sommation de quinzaine prealablement faitte aux frais des redevables et ce par le ministere de tous huissiers et sergens requis de quelque lieu qu'ils soient auxquels nous enjoignons de le faire, a peine de desobeissance, aux brigadiers, soubrigadiers et cavaliers de la marechaussée de leur prester main forte sous les mêmes peines et au receveur de faire faire toutes diligences dans les termes cy dessus marqués et sans aucun retardement, a peine de demeurer personnellement responsable du total du montant du present rôle, et d'y estre contraint par toutes sortes de voyes, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, même par corps et a ses frais à la diligence du sieur de la Boissiere, tresorier des Etats.

Ordonnons outre que les commissaires aux consignations et aux saisies reelles et generallement tous depositaires de justice, greffiers, huissiers, sergens et autres qui ont ou pourront avoir cy apres des deniers appartenant a messieurs de la noblesse compris au present rôle, leurs veuves, enfans et heritiers au ayans causes, seront tenus de s'en dessaisir aux mains dud. sieur receveur des fouages ou du porteur de ses pouvoirs jusqu'au prorata des taxes des redevables, et des frais qui pourront avoir été faits en conséquence, et par preference a touttes autres dettes et creances de quelque nature qu'elles soient, même quoi qu'acceptées suivant et aux termes des declarations a ce sujet, a peine de repondre en leurs propres et privés noms des poursuittes que ledit receveur seroit en droit de faire vers eux faute de se conformer à cette disposition, et raportant par eux les quittances dud. receveur ou du porteur de ses pouvoirs, ils en demeureront d'autant quittes et dechargés vers et contre tous ; ce qui sera aussi observé à l'egard des fermiers, metayers, vasseaux et bientenants, regisseurs, et procureurs sur le prix de leurs baux a ferme, esploitation ou abiennement des termes echus ou à echoir sur la seule representation des dites quittances du payement de la capitation des contribuables [page 30] et des frais en conséquences.

Ceux des contribuables compris au present rôle qui se pretendront taxés au dela de leurs justes taxes, ne pourront se pourvoir que par oposition devant les seuls commissaires des Etats en justifiant en cas d'apposition du payement de la qualité de leurs impositions.

Pourra ledit sieur receveur remettre le tout ou partie du montant du present rôle au fur et à mesure qu'il touchera avant les premier juin et premier decembre cy dessus marqués pour eviter les diminutions qui pourroient arriver sur les especes d'or ou d'argent pendant le cours de la presente année même par avance ainsi qu'il avisera, pourvu qu'il satisfasse dans lesd. termes es mains dud. sieur de la Boissiere, tresorier des Etats ; et faute à lui d'i satisfaire, elle demeureront a sa perte, bien entendu neammoins qu'il ne pourra sous pretexte desd. avances exiger aucun interest des contribuables qu'après les termes echus en justifiant d'en diligences faites pour le payement.

Seront les procès verbaux de contraintes, ventes de meubles et autres diligences concernant le recouvrement de la capitation faits sur papier ordinaire et non timbré sans

sceau ny controlle et les frais en seront payés aux huissiers et sergents qui les auront faits suivant le tarif de la province, sans qu'il soit besoin d'autre ordonnance fait double dont une expedition sera remise audit sieur de Gennes Vaudoué, receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Rennes au tablier de Rennes, pour en faire le recouvrement et l'autre au bureau dud. sieur de la Boissiere, tresorier des Etats pour aporter au soutien de son compte de lad. capitation. Arrêté au bureau de la commission a Rennes le neuf juin mil sept cent quarante.

[Signé :] l'abbé du Vauroüault de St Gilles Daillon